



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **4 décembre 2017**

Décision n° **CP-2017-2073**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Développement urbain - Plan urbain partenarial (PUP) Gervais Bussière - Acquisition, à titre onéreux, de plusieurs parcelles de terrain rendues nues situées 43, rue Gervais Bussière et appartenant à la Société en nom collectif SNC KAUFMAN - BROAD PROMOTION 1 ou à toute autre société à elle substituée

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 24 novembre 2017

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Affiché le : mardi 5 décembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Mme Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mme Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : M. Képénékian (pouvoir à M. Le Faou), Mmes Frier (pouvoir à Mme Glatard), Rabatel, Poulain (pouvoir à M. Grivel), Peillon (pouvoir à Mme Jannot).

Commission permanente du 4 décembre 2017**Décision n° CP-2017-2073**

commune (s) :	Villeurbanne
objet :	Développement urbain - Plan urbain partenarial (PUP) Gervais Bussière - Acquisition, à titre onéreux, de plusieurs parcelles de terrain rendues nues situées 43, rue Gervais Bussière et appartenant à la Société en nom collectif SNC KAUFMAN - BROAD PROMOTION 1 ou à toute autre société à elle substituée
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 23 novembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre du projet urbain partenarial (PUP) Gervais Bussière à Villeurbanne dont la convention a été approuvée par délibération du Conseil n° 2016-1133 du 21 mars 2016, les sociétés en nom collectif (SNC) VINCI IMMOBILIER RESIDENTIEL et KAUFMAN - BROAD PROMOTION 1 ont projeté d'aménager un ensemble de terrains d'une superficie totale de 14 215 mètres carrés, enclavé à l'intérieur d'un îlot délimité par les rues Gervais-Bussière à l'ouest, Francis de Pressensé au sud, Descartes à l'est et Alexis Perroncel au nord.

La SNC KAUFMAN - BROAD PROMOTION 1 se propose de réaliser un programme immobilier mixte de 86 logements dont 35 % de logements sociaux pour une surface de plancher de 5 288 mètres carrés, sur les parcelles en cœur d'îlot cadastrées BE 115 pour partie, BE 116, BE 355 pour partie, BE 357 pour partie et BE 359 pour partie.

Dans le cadre du projet urbain partenarial Gervais Bussière, la Métropole de Lyon et la Ville de Villeurbanne ont accepté de programmer la réalisation des espaces publics et des réseaux associés.

Dans cette optique, la Métropole doit acquérir de la SNC KAUFMAN - BROAD PROMOTION 1, une emprise de terrain d'environ 977 mètres carrés à détacher de 2 parcelles de plus grande étendue cadastrées BE 115 et BE 355 avant division et qui devra être intégrée dans le domaine public de voirie métropolitain, après les travaux d'aménagement.

Il s'agit des parcelles en cours d'enregistrement cadastrées BE 411 pour 975 mètres carrés, d'une partie de la parcelle cadastrée BE 414 pour environ 1 mètre carré et de la parcelle cadastrée BE 408 pour une contenance de 1 mètre carré. Ces parcelles correspondent à l'emplacement réservé de voirie n° 155 au plan local de l'urbanisme et de l'habitat (PLUH), en vue de la création d'une voie nouvelle, dans le prolongement de la rue Melzet, correspondant à l'une des voies de desserte de ce programme.

Aux termes du compromis, l'acquisition de cette emprise se ferait au prix de 75 € TTC le mètre carré conformément à la convention du PUP du 29 juillet 2016, soit un montant de 58 620 € HT majoré d'une TVA de 14 655 €, soit un montant total de 73 275 € TTC, pour une superficie de 977 mètres carrés, terrain cédé libre de toute location ou occupation ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole de Lyon, pour un montant de 73 275 € TTC, d'une emprise de terrain nu de 977 mètres carrés environ à détacher de 2 parcelles de plus grande étendue située 43, rue Gervais Bussière à Villeurbanne, cadastrées BE 115 et BE 355, avant division et appartenant à la société en nom collectif (SNC) KAUFMAN - BROAD PROMOTION 1, dans le cadre du projet urbain partenarial (PUP) Gervais Bussière à Villeurbanne.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° OP06O5052 le 21 mars 2016 pour la somme de 560 000 € en dépenses et 1 395 050 € en recettes.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 2112 - fonction 515, pour un montant de 73 275 € TTC correspondant au prix de l'acquisition et de 2 100 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 5 décembre 2017.